



COMITE SYNDICAL
du MERCREDI 2 DECEMBRE 1992

PRESENTS :

M. Hervé de FONTMICHEL, Président de l'Ecole Départementale,
M. Jean-Pierre LELEUX, Conseiller Général,
M. Gilbert MARY, Conseiller Général,
Mlle Pierrette BELLON, Conseiller Général,
M. Marius PAPI, Conseiller Général, Maire de GATTIERES,
M. Jean THAON, Conseiller Général, Maire de LANTOSQUE,
M. Robert VELAY, Conseiller Général,
Mme Colette BOURRIER-REYNAUD, Maire de VILLARS sur VAR,
M. Lucien BELLEOUD, Adjoint au Maire de CLANS,
M. Michel de LORENZO, Adjoint spécial au Maire de THORENC,
M. J.M. MARIA, Adjoint au Maire de ROQUEBILLIERE,
M. Marcel MURRIS, Conseiller Municipal de St ETIENNE de TINEE,

REPRESENTES :

M. Charles GINESY, Président du Conseiller Général des A.M.,
M. Roger DUHALDE, Conseiller Général,
M. Gaston FRANCO, Conseiller Général,
M. Jean PASCAL, Conseiller Général,
M. Pierre GUIGONIS, Conseiller Général,
M. Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général,
M. René MORANI, Conseiller Général,
M. Raymond SANTUCCI, Conseiller Général,
M. OTTO, Conseiller Municipal de LANTOSQUE,
Mme Michèle PECQUEUR, Conseiller Municipal de ST VALLIER DE THIEY,
M. George BARBIER, Adjoint au Maire de PEONE-VALBERG,
Mme RAYBAUD, Adjoint au Maire de ST CEZAIRE sur SIAGNE,

INVITES :

M. J.Claude SERER, Payeur Départemental,
M. Hubert TASSY, Délégué Départemental à la Musique,
M. Roger BRUN, Directeur Général de l'E.D.M.,
M. Guy PIERRE, Secrétaire Général de l'E.D.M.,
Mme Anne-Sophie HERMENT, Secrétaire-Comptable de l'E.D.M.,

Avenue Paul Montel, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE
Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Discussion Budgétaire pour l'année 1993.
- 2/ Frais de Déplacement du personnel.
- 3/ Règlement Intérieur du Syndicat.
- 4/ Questions Diverses.

Maître Hervé DE FONTMICHEL ouvre la séance à 18 H 00 et passe la parole à M. Roger BRUN, Directeur Général.

1/ Discussion Budgétaire pour l'année 1993

Monsieur BRUN donne lecture du Budget prévisionnel du Syndicat pour l'année 1993, d'un montant de 7 130 000 F, soit une augmentation de 2 %.

Les postes les plus importants sont les dépenses directes du personnel, c'est à dire les salaires, charges sociales et frais de déplacement, qui représente 91 % du Budget.

En ce qui concerne les recettes, le Conseil Général participe à hauteur de 64 % du Budget.

Maître Hervé DE FONTMICHEL souligne l'importance de l'effort consenti par le Conseil général des Alpes-Maritimes.

Monsieur BRUN donne lecture des augmentations prévus pour les Communes et les parents d'élèves.

Dès l'évocation de l'éventuelle augmentation des participations communales, de vives discussions s'engagent.

Melle Pierrette BELLON explique que ces participations représentent une grosse part du budget Communal, et étant donné les restrictions, les communes ne peuvent plus supporter une telle charge financière, elle est approuvée par la quasi totalité des membres présents.

Quant à l'augmentation des participations des élèves, le même problème est soulevé.

Il est donc proposé de revoir le Budget à la Baisse, en le gardant au même niveau que celui de 1992, soit pour un montant de 7 000 000 F, de maintenir la cotisation de base des élèves et de prévoir deux tarifs pour les Communes, un pour les Communes membres du Syndicat et un autre plus élevés pour les Communes Associées.

2/ Frais de Déplacement du personnel

Mr BRUN informe les membres présents du Décret 91.573 du 19/06/91, qui définit les nouvelles directives et les nouveaux tarifs.

Indemnités de repas : lorsque l'agent se trouve en mission pendant la totalité de la période comprise entre :

- onze heures et quatorze heures.
- dix huit heures et vingt et une heures.

pour un montant de 75 F, au lieu de 42,75 F jusqu'à maintenant.

Indemnités de nuitées : celles-ci sont susceptibles d'être allouées lorsque l'agent se trouve en mission pendant la période comprise entre zéro heure et cinq heures, pour un montant de 195 F.

Indemnités kilométriques : celles-ci sont variables selon le nombre de kilomètres parcourus et la puissance fiscale du véhicule :

	- 2000 km	de 2000 à 10 000 km	+ 10 000 km
5 cv et moins	1,17 F	1,37 F	0,75 F
6 cv et 7 cv	1,41 F	1,69 F	0,99 F
8 cv et plus	1,58 F	1,89 F	1,11 F

Compte tenu de la spécificité de l'Ecole de Musique, où les agents travaillent le soir de 16h30 à 20h30, il conviendrait d'adapter ces défraiement de la manière suivante :

Indemnités de repas : lorsque l'agent se trouve en mission pendant la totalité de la période comprise entre :

- onze heures et quatorze heures.
- dix neuf heures et vingt deux heures.

pour un montant de 75 F.

Indemnités de nuitées : identiques.

Indemnités kilométriques : celles-ci sont variables selon le nombre de kilomètres parcourus et la puissance fiscale du véhicule et seront calculées en Fonction du tarif prévu entre 20001 et 10 000 Km, minoré de 10 %.

Maître de FONTMICHEL demande à Monsieur SERER d'étudier ces propositions afin qu'elles puissent être acceptées par la légalité.

3/ Règlement Intérieur du Syndicat

Maître de FONTMICHEL expose les nouvelles dispositions de la Loi d'orientation n° 92-125 du 06/02/92 relative à l'Administration Territoriale de la République, qui prévoit :

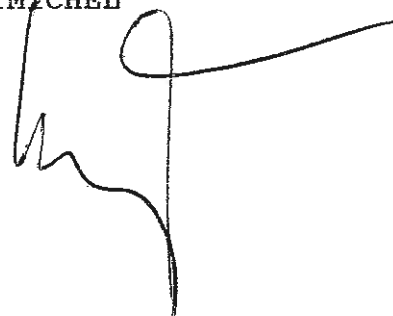
- une Réunion d'information permettant aux élus du Comité de débattre des orientations budgétaires, se déroulant deux mois avant l'examen du Budget, ce que nous faisons aujourd'hui.

- l'édition d'un Recueil des actes administratifs,
- des Questions orales pouvant être posées et se limitant aux affaires concernant exclusivement le Syndicat Mixte. Celles-ci devront être adressée 10 jours avant la réunion par pli recommandé.

4/ Questions diverses

Aucune question particulière n'ayant été posée, le Président clos la réunion à 19 h.

Le Président,
Hervé de FONTMICHEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hervé de Fontmichel', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.